

2018



ADHESION

PARTICULIER

N° de sociétaire :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E mail : Téléphone :

- J'adhère pour la 1ere fois à l'association **LES AMIS de FRENCH LINES** (AAFL)
 Je renouvelle ma cotisation (j'étais adhérent en 2017 à l'association French Lines) (1)

Personne physique..... **29 €**

Bénévole, moins de 18 ans, étudiant **11 €**

Conjoint d'un sociétaire..... **11 €**
(préciser l'identité du conjoint)

Ancien ou salarié des compagnies maritimes françaises..... **24 €**
(préciser la compagnie et la fonction exercée).....
.....

Membre d'une autre association à caractère maritime..... **24 €**
(préciser le nom de l'association) :

COTISATION (*) :

Don (montant libre) :

Adhérent Soutien : don de 300 € :

Adhérent Bienfaiteur : don de 750 € :

DON (*) :

TOTAL :

Règlement :

- **par chèque à l'ordre de : « Les Amis de French Lines »**
- **par virement bancaire au compte de l'association : CCM LE HAVRE Hôtel de Ville**
IBAN n°FR76 1027 8021 5600 0213 2120 166 BIC CMCIFR2A

(*) Déduction fiscale

En application de l'article 200 du CGI, tout contribuable peut déduire de son revenu imposable, dans certaines limites, les dons et cotisations effectués au bénéfice d'**organismes reconnus « d'intérêt général »** ; il bénéficie alors d'une réduction d'impôt égale à 66 % des sommes versées dans la limite de 20 % du revenu imposable du foyer fiscal. Au-delà, l'excédent versé est reporté successivement sur les 5 années suivantes.

La démarche pour que l'association soit reconnue « d'intérêt général » est en cours auprès des autorités fiscales.

Un reçu fiscal vous sera adressé dès lors que l'accord de rescrit fiscal aura été obtenu par l'association.

Date :

Signature du sociétaire :

(1) : Les adhérents à jour de cotisation en 2017 à French Lines étaient ipso facto adhérents à titre gratuit de l'AAFL jusqu'au 31/12/2017

NB1 : Tout versement supérieur au barème de cotisation ci-dessus sera considéré comme un don.

NB2 : Les informations nominatives figurant sur ce formulaire d'adhésion font l'objet d'un traitement informatisé. Un droit d'accès au fichier et un droit de rectification peuvent être demandés, en application des dispositions de l'article 27 de la loi n°78-17 du 06/01/1978

Association Les Amis de French Lines

Association pour la mise en valeur du patrimoine maritime et portuaire français

54 rue Louis Richard - 76600 LE HAVRE / 02 35 24 19 13 / lesamisdefrenchlines@gmail.com